



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 8 janvier 2026

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 22 décembre 2025.

Membres présents : (10) M. HOAREAU, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, Mme JACQUENET, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (4) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme TENEN-BAUM représentée par Mme CHOLLET, M. MEZUI représenté par M. BERTHIER, Mme JACQUEMARD représentée par Mme VIAN.

Membres excusés : (2) : M. LEHENOFF, M. FAVERJON, Mme LECOMTE.

Objet : Avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023 – 2025 CESAM

L'Association Concilier l'Economique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) se positionne depuis plus de cinquante ans comme un acteur de la formation professionnelle sur le territoire de Dijon et de la Métropole. Elle intervient dans les quartiers et les communes, auprès des publics les plus fragiles.

Elle a pour objet la gestion d'un organisme de formation qui réalise des actions de formation continue, d'orientation, d'insertion, de qualification professionnelle, de certification et toute autre activité éducative susceptible de favoriser le développement des capacités culturelles, sociales et professionnelles des personnes dans et hors des entreprises.

Un réseau de partenaires soutient le CESAM depuis plusieurs années dont Dijon Métropole, la ville de Dijon et le Centre Communal d'Action sociale.

En 2023, les trois collectivités ont souhaité renforcer leur partenariat pour soutenir les actions du CESAM en concluant une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2023 – 2025 qui fixe les modalités de mise en œuvre et de financement des actions déployées par l'association, à savoir :

- la plate-forme VIA (Vers l'Insertion et les Apprentissages) ;
- les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) ;
- les Ateliers socio-linguistiques (ASL) dans les quartiers Politique de la Ville et les quartiers de veille ;
- les Ateliers socio-linguistiques (ASL) au sein des Maisons d'Éducation Populaire hors quartiers Politique de la Ville ;
- l'inclusion numérique (auprès des aidants et des usagers) ;
- les ateliers Alpha à visée parentalité.

Trois avenants ont modifié cette convention en 2024 et 2025. Ainsi, les financements de Dijon Métropole au titre de la Politique de la Ville font l'objet d'une convention propre au contrat de ville et à ses partenaires. La subvention allouée pour les « Ateliers alpha » par Dijon Métropole a été fixée à 10 000 €.

Afin de maintenir l'offre de service auprès des habitants en 2026 et permettre la préparation de la future convention intégrant les financements de droit commun des partenaires et les orientations issues des prochaines échéances, il y a lieu de prolonger d'une année, la convention 2023-2025.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent la Présidente ou son représentant légal à approuver et à signer l'avenant n°4 à la convention joint ;
- autorisent la Présidente ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale et leur exécution.
- autorisent la Présidente ou son représentant légal à verser les subventions de 1 000 € pour le déploiement des « Ateliers Alpha » et de 36 000 € pour les Ateliers socio-linguistiques hors des quartiers prioritaires, prévues dans le cadre de la convention DM 2023_013_20230216 ;
- autorisent le prélèvement de ces sommes sur le budget 2026.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Politique de la ville et accompagnements éducatifs : 1